



AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N^o R2025-792

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Bonaventure, le 2 juin 2025:

R2025-792 sur la tarification de la Ville de Bonaventure.

Ce règlement a pour objet de décréter les différents tarifs applicables à certains services ou certains biens offerts à la population par la Ville de Bonaventure.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 127, Louisbourg, Bonaventure, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Bonaventure, ce 23 juin 2025

André Pineault,
Directeur général et greffier